Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID: 014-211406749-20240402-CFU\_2023-BF

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados

Arrondissement de Caen

# EXTRAIT DE REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Commune de SOIGNOLLES

V.

14190

# Date d'affichage:

12 / 04 / 2024

### Date de convocation:

27 / 03 / 2024

### Nombre de membres :

En exercice: 10

Présents: 9
Absents: 1

Votants: 9

Le 2 avril 2024 à 20h30.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mr GAUCHET Bruno, Mme HAMELIN Jocelyne.

Mme HAGHEBAERT donne procuration à Mme LE COGUIC Formant la majorité des membres en exercice.

Était absente: Mme HAGHEBAERT Olympe.

Mme PERREE a été désignée comme secrétaire de séance.

## Objet:

Délibération 2024-05 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 Le conseil municipal, par délibération du 14 décembre 2021, a adopté le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, à compter du 1er janvier 2022.

Mme FIEFFÉ présente le compte financier unique 2023 voté par nature.

Mme le Maire, Patricia FIEFFÉ, se retire de la salle conformément aux dispositions réglementaires.

Mme Soizic DELALANDE, Adjointe au Maire, assure la présidence afin de mettre au vote le Compte Financier Unique 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DE LA COMMUNE DE SOIGNOLLES ET DONNE POUVOIR A MME LE MAIRE POUR PRENDRE TOUTES MESURES NECESSAIRES A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le 08/04/2024 et publication ou notification du 02/04/2024

Fait et délibéré le 02 avril 2024

Secrétaire de séance Éduice PERRET Le maire, Patricia FIEFFÉ

(wados)

	B1
I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

	Détermination de	ı résultat cı	Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N	N e	
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	A	221 755,73	96 946,00	318 701,73
Becettee	Recettes réalisées (1)	89	5 231,13	100 933,38	106 164,51
	Restes à réaliser	U	00'0	0,00	00'0
	Autorisation budgétaire totale	٥	245 361,82	311 817,73	557 179,55
Dénenses	Dépenses réalisées (1)	Е	21 429,91	76 230,46	97 660,37
	Restes à réaliser	ıL	00'0	00'0	00'0
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-16 198,78	24 702,92	8 504,14
Résultats antèrieurs reportés	Résultats antérieurs reportès (+/-)	н	23 606,09	214 871,73	238 477,82
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	H +	7 407,31	239 574,65	246 981,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-C-F	00,00	0,00	00'0
Résultat cumulé	Excédent /déficit	- + II + 5	7 407,31	239 574,65	246 981,96
(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les operations réelles et les opérations d'ordre	ment les operations réelles et les opérations d'ordre				Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024 Publié le ID : 014-211406749-20240402-CFU_2023

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les operations réelles et les opérations d'ordre



# COMMUNE DE SOIGNOLLES - BUDGET COMMUNAL 674 00 - CFU - 2023

1 – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	B2
Section de fonctionnement	Montant
ASolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	24 702,92
BRésultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précède du signe + (excédent) ou – (déficit)	214 871,73
CRésultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	239 574,65
Section d'investissement	
DSolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-16 198,78
ERésultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	23 606,09
FSolde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	7 407,31
GSolde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
HSolde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatíf, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	7 407.31

(a) en cas de déficit reporte de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affactation (b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affactation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise apres le vote du compte financier.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024

ID: 014-211406749-20240402-CFU\_2023-BF

Publié le



14674

Code INSEE

### COMMUNE DE SOIGNOLLES

Commune

CFU 2023

COM

### ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :

10 9

Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :

VOTES:

Pour

0

Contre Abstentions 0

Date de convocation :

27/03/2024

Présenté par le Maire

Α

SOIGNOLLES

Le Maire

Patricia FIEFFE

Délibéré par le

Conseil Municipal

02/04/20

, le

A

SOIGNOLLES

réuni en session CORDINAIRE

02/04/2024

le Conseil Municipal

BESANÇON Geoffroy DELALANDE Soizic FIEFFÉ Patricia **GAUCHET Bruno** HAGHEBAERT Olympe Abrente excuser. A done pouvoir à LE Cognic Ophelie HAMELIN Jocelyne LE COGUIC Ophélie LEBOYER Hugues MENARD Bruce PERRÉE Edwige

Certifié exécutoire par le et de la publication, le 12.04, 2024

Maire

, compte tenu de la transmission en

préfecture, le 12.04.224

SOIGNOLLES

, le 12.04.2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID: 014-211406749-20240402-CFU\_2023-BF